

29

Commission permanente Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

47469

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Edition 2022

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 25 avril 2022 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement

des personnes âgées et des personnes en situation de handicap édition 2022 ;

Expose :

Lors de la réunion du 25 avril 2022, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un quatrième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures était lancé du 1^{er} mai 2022 au 7 octobre 2022 avec deux dates de dépôt des dossiers (21 juin et 7 octobre 2022).

Cet appel à candidatures comporte les thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie
- . Thématique 3.1 - audits énergétiques,
- . Thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

Pour cette édition de l'appel à candidatures, l'Agence régionale de santé est partenaire sur la thématique 3.1 - audits énergétiques.

Sur la deuxième période de dépôt, le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu trente-et-une candidatures éligibles. Les dépositaires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

Six candidatures concernent des structures pour personnes en situation de handicap et vingt-cinq candidatures concernent des établissements pour personnes âgées.

Vingt-deux répondent pour la première fois dans le cadre de cet appel à candidatures.

L'ensemble des trente-huit dossiers de la seconde période de dépôt a été examiné lors du Comité de sélection du 7 novembre 2022. Les dossiers sont répartis comme suit :

- Cinq demandes de subvention sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Cinq demandes de subvention sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Vingt-trois demandes de subvention sur la thématique 3.1 - audits énergétiques,
- Cinq demandes de subvention sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

A la suite de la seconde période de dépôt et du Comité de sélection du 7 novembre 2022, les premiers dossiers ont été présentés à la Commission permanente du 5 décembre 2022, trente dossiers sont présentés à cette Commission permanente et le dernier dossier sera présenté à la Commission permanente de février 2023.

I - Démarche globale de développement durable

Sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable, le Comité de sélection du 7 novembre a retenu les trois dossiers suivants :

1. Association Familles Traumatés Crâniens d'Ille-et-Vilaine - Résidence de La Lande (Betton) :
 - fourniture et mise en place d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour un montant de 9 262 € TTC,
 - avis favorable pour une subvention d'investissement de 7 409,60 €.

2. Centre hospitalier de Fougères - EHPAD La Catiolle (Fougères) :
- mise en place d'un abri vélo couvert pour un montant de 16 790 € TTC,
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 1 000,00 €.

3. Résidence Saint Joseph (Le Pertre)
- démarche globale de développement durable : achat de poubelles de tri sélectif,
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 359,28 €

Pour ces dossiers la subvention totale en investissement est de 8 768,88 €.

II - Actions soutenues sur l'alimentation responsable

Sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation, le Comité de sélection du 7 novembre a retenu les deux dossiers suivants :

1. Association La Bretèche (Saint-Symphorien) :
- fourniture et adaptation d'un vario pro pour un montant de 29 880 € TTC,
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000,00 €.

2. CCAS de Redon - EHPAD Les Charmilles (Redon) :
- achat d'une épilucheuse et d'une cellule de refroidissement pour un montant de 13 297 € TTC,
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 9 734,93 €.

Pour ces dossiers la subvention totale en investissement est de 24 734,93 €.

III - Audits énergétiques

Sur la thématique 3.1 - audits énergétique, le Comité de sélection du 7 novembre a retenu les vingt-trois dossiers ci-dessous. La prise en charge a été ensuite répartie entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence régionale de la santé Bretagne.

Audits énergétiques subventionnés par le Département d'Ille-et-Vilaine

La liste des quinze dossiers qui seront subventionnés par le Département d'Ille-et-Vilaine est présentée dans l'annexe jointe.

Pour ces dossiers la subvention totale en investissement est de 122 651,20 €

Audits énergétiques subventionnés par l'Agence régionale de la santé Bretagne

La liste des huit dossiers qui seront subventionnés par l'ARS Bretagne est présentée dans l'annexe.

Pour ces dossiers la subvention totale en investissement est de 77 160,73 €.

IV - Aide aux travaux de rénovation énergétique

Sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique, le Comité de sélection du 7 novembre a retenu trois dossiers dont les deux suivants sont proposés pour cette Commission permanente :

1. Centre hospitalier de Fougères - EHPAD La Catiolle (Fougères) :
- travaux de rénovation énergétique dont isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, isolation thermique des planchers bas et modification de la verrière pour un gain énergétique estimé à 42 %. Le montant total des travaux est de 1 368 580,52 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 752 986,92 €.

2. Espacil Habitat - Résidence Les Vergers (Sens-de-Bretagne) :

- Travaux de rénovation énergétique dont isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, remplacement du système de ventilation, mise en place d'une gestion technique centralisée et mise en place d'une installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire qui permettront d'atteindre un gain énergétique estimé à 47 %. Le montant total des travaux est de 485 064,00 € TTC ;
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 200 000,00 €.

Pour ces dossiers, la subvention totale en investissement est de 952 986,92 €

Les crédits correspondants, soit 1 109 141,53 € font l'objet de huit affectations sur les AP SPEDI008, imputations 204 52 20421 (15 000 €) et 204 52 2041721 (9 734,93 €), SPEDI010, imputations 204 52 204181 (1 000 €), 204 52 204181.019 (752 986,92 €), 204 52 20422.019 (200 000 €), 204 52 2041721 (23 784 €), 204 52 20421 (106 635,68 €)

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 109 141,53 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre hospitalier de Fougères - EHPAD La Catiole, et entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Espacil Habitat - Résidence Les Vergers, relatives à l'aide aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à candidatures développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap édition 2022, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et toutes pièces relatives aux attributions des subventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231019

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation